

SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2008 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG JP. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD JM. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI MT. D'ANGELO C. DELLA MEA R. Mme FISCH V. Mme FREY G. GERBERT PJ. Mme GILLET C. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. VALSECCHI E. WALKER R.

Absents avec excuse : Mme COLANTUONO R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. FIORETTO S. GATTI F. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. qui ont donné respectivement procuration à Mme FISCH V. LACAN D. GERBERT PJ. PICARD JM. Mme JACQUEMIN J. Mme BAUSCH V. DELLA MEA R. – AUBERTIN M.

Mme Sylveline JOTZ est désignée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008 est adopté à l'unanimité, *sous réserve pour le groupe socialiste que soit mentionné au procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008 l'intervention de M. KIEFFER, dans laquelle il condamne la fermeture de trois classes et déplore que les élus reçoivent l'information après le Républicain Lorrain.*

M. le Président propose à l'assemblée l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1) Demande de subvention Monument Européen Berus (traité au point I/1c)
- 2) Programme de travaux d'exploitation dans les forêts communales – Etat de prévision des coupes – exercice 2009

et de trois questions orales de la liste du groupe socialiste (M. LACAN)

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

La liste des affaires soumises au Conseil est la suivante :

ORDRE DU JOUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

1er Rapport 2008 relatif aux activités de la Communauté de Communes du Warndt

I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Demandes de subvention :
 - a) Cercle Nautique
 - b) Club Canin
 - c) Monument Européen de Bérus

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner

.../...

III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Aménagement d'une médiathèque et d'une salle d'exposition – Marchés de travaux - autorisation de signature
- 2) Marché pour le renouvellement des vêtements de travail et chaussures pour les agents de la Ville – Communication
- 3) Marché pour l'acquisition d'une machine à bois multifonction – communication
- 4) Marché pour la mise en place d'un serveur informatique complémentaire, d'un système de sauvegarde, d'une protection du réseau et d'échange – communication
- 5) Marché d'exploitation des installations de chauffage- constitution d'un groupement de commandes avec la CCW

IV. AFFAIRES SCOLAIRES , CULTURELLES ET SPORTIVES

- 1) Animations estivales - été 2008 - indemnités aux associations.
- 2) Mise en place du projet passerelle
- 3) Modification des horaires de classe suite à la mise en place de la semaine d'école à quatre jours
- 4) Prise en charge des prix du concours de décoration de sapins de Noël dans les écoles
- 5) Demande de subvention pour l'opération « Schultüte » et les bretzels de la St-Martin
- 6) Achat d'un test psychologique pour le RASED

V. DIVERS ET COMMUNICATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

1er Rapport 2008 relatif aux activités de la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal prend acte du 1^{er} rapport 2008 relatif aux activités de la Communauté de Communes du Warndt ci-annexé (**voir annexe 1**).

M. LACAN souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement de la CCW, et notamment si des commissions, autres que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), ont été constituées.

M. DASTILLUNG répond qu'une commission réunie, avec l'ensemble des 22 conseillers, peut être convoquée en cas de besoin.

M. LACAN demande par ailleurs si la future médiathèque sera gérée par la CCW.

M. le Président précise que l'actuelle bibliothèque a déjà un intérêt communautaire.

M. DASTILLUNG rajoute que la maîtrise d'ouvrage est revenue à la Ville de Creutzwald dans la mesure où les possibilités de subventionnement sont plus intéressantes.

M. LACAN propose alors d'associer les Communes membres à la Commission des travaux.

M. le Président rappelle que l'investissement relève de la compétence de la Ville, et que la CCW sera appelée à prendre en charge le fonctionnement. Il soulève en outre que la plupart des projets d'intérêt communautaire ont été portés à la base par la Ville de Creutzwald.

M. LACAN recommande de bien veiller à entretenir les bonnes relations entre les Communes membres.

M. le Président se dit étonné de cette remarque, étant donné que la bonne entente entre les Communes membres est reconnue de tous.

.../...

I. AFFAIRES FINANCIERES

1) Demandes de subvention :

- a) **Cercle Nautique**
- b) **Club Canin**
- c) **Monument Européen de Bérus**

Rapporteur : M. le Président

a) Le Cercle Nautique de Creutzwald assure l'animation de l'activité voile scolaire destinée aux élèves des écoles élémentaires.

Pour ce faire, il a besoin d'acquérir un nouveau bateau avec l'ensemble de son équipement. Le coût total est de 8 965 €

Le Conseil Général de la Moselle apporte son soutien financier à hauteur de 3 580 € Il est proposé que la Ville de Creutzwald attribue une aide du même montant correspondant à la demande de l'association.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention au Cercle Nautique de Creutzwald d'un montant de 3 580 € en vue de l'achat d'un bateau et de son équipement sachant qu'il devra être utilisé dans le cadre de la voile scolaire,

- les crédits correspondants seront inscrits lors du vote du budget supplémentaire 2008.

M. LACAN souhaiterait avoir des précisions sur la nature de l'équipement acquis.

M. le Président indique que le montant total de 8 965 € correspond, entre autre, à l'acquisition d'une remorque et roue de secours, d'un optimist et d'une voile laser.

b) Le Club Canin de Creutzwald sollicite une subvention exceptionnelle afin de couvrir en partie les frais d'acquisition des trophées qui seront remis aux concurrents lors des championnats de Lorraine Ring et RCI 2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Club Canin une subvention de 300 €

c) Le Monument Européen de Berus est considéré comme le symbole de l'amitié franco-allemande et de l'entente entre les peuples. Cette année, l'association gestionnaire, « Europa-Denkmal-Berus », souhaite procéder à la réfection du parterre du monument à hauteur de 10 000 € A ce titre, elle fait appel à la participation des différents financeurs des deux côtés de la frontière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 500 €

M. VALSECCHI souhaite avoir des précisions sur la nature de ce monument.

M. le Président indique que cette œuvre architecturale, à vocation historique et touristique, a été inaugurée par les fondateurs de la Communauté Européenne, à savoir Adenauer, Schumann et Gasperi. Le monument, qui est constitué de deux blocs de béton traversés par des barres métalliques, représente les périodes chahutées de l'histoire franco-allemande.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

.../...

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach
 - Lots n° 47 et 54 de la parcelle cadastrée
 - Section 33 n° 379/303 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach
 - Lots n° 2, 11, 8, 18, 46, 55, 61, 72, 42, 21, 51, 52 et 81
 - De la parcelle cadastrée
 - Section 33 n° 379/303 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

Ainsi que les lots n° 64, 74, 66, 72, 45, 56, 50, 51, 01, 20, 04, 19, 05, 16, 11, 59, 60 et 77 de la parcelle cadastrée

- Section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16
- De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Madame WASCHBÜSCH Heidi à Creutzwald
 - Section 32 n° 526/23 « rue de Colmar » avec 1 are 55
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Epoux GEYER Pascal à Creutzwald
 - Section 33 n° 225/1 « impasse des Glaïeuls » avec 5 ares 98
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Epoux VALLE Marc à Merten
 - Section 34 n° 566/21 « rue de la Mine » avec 6 ares 22
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SARL DELTAMENAGEMENT à Dabo
 - Section 10 n° 577 « Boulevard Rabelais » avec 7 ares 59
 - De sol

- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach
 - Section 11 n° 1077/1 « rue Honoré d'Urfé » avec 7 ares 61
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Monsieur SCHWARTZ Miguel à Creutzwald
 - Lots n° 48 et 54 de la parcelle cadastrée
 - Section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach
 - Section 11 n° 984/15 « impasse Ravel » avec 6 ares 77
 - De sol et bâtiment à usage d'habitation

Acte est donné.

.../...

III. MARCHES ET TRAVAUX

1) Aménagement d'une médiathèque et d'une salle d'exposition – Marchés de travaux – autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au Maire

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une médiathèque – salle d'exposition, un nouvel appel à la concurrence a été engagé le 27 Juin 2008 dans le cadre de marchés négociés suite à appel d'offres infructueux.

Lors de sa réunion du jeudi 18 septembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a examiné le rapport d'analyses des offres établi par le maître d'œuvre.

La Commission a attribué les travaux et pris les décisions suivantes :

LOT 3 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES (offre de base + options)

Entreprise STARCK

57450 THEDING 205 115.39 €TTC

LOT 7 – FACADES RIDEAU VITREES

Entreprise FLON

57504 SAINT AVOLD 181 880.51 €TTC

LOT 8 – VETURES

Entreprise COANUS

88155 THAON LES VOSGES 182 254.28 €TTC

LOT 11 – MENUISERIES INTERIEURES (offre de base + option)

Entreprise DA COSTA

57670 ALBESTROFF 215 954.54 €TTC

LOT 13 – FAIENCES SOLS DURS CHAPES (offre de base + option)

Entreprise MULTI SERVICES

57200 SARREGUEMINES 56 600.12 €TTC

LOT 14 – REVETEMENTS MURAUX SOUPLES

Groupement solidaire APIB – APPEL

57855 SAINT PRIVAT LA MONTAGNE 117 559.62 €TTC

Le montant total des travaux de cette opération s'élève à 2 340 577.49 €TTC options incluses

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

(Le Groupe Socialiste a décidé de ne pas prendre part au vote)

M. DELLA MEA reprend le débat concernant le lot vêtements déjà engagé lors de la Commission d'Appel d'Offres. Il rappelle que l'estimation du lot avoisinait initialement les 80 000 €, et que suite à un premier appel d'offre infructueux, le lot a été attribué à la société Coanus pour un montant de 182 254 € TTC. Il déplore par conséquent l'explosion injustifiée des coûts pour la seule beauté de la devanture.

.../...

M. LACAN estime que ce matériau est trop cher et demande s'il n'est pas possible de revoir ce lot.

M. le Président rappelle dans un premier temps que le lot vêtire consiste en l'habillage en cuivre d'une structure, et qu'il concerne le portique extérieur ainsi que l'intérieur du bâtiment.

Ce choix relève de la précédente mandature, qu'il convient de respecter. L'intérêt de la vêtire en cuivre réside dans la volonté de créer une unité d'ensemble avec la toiture de l'Eglise du Centre et la verrière de la Mairie. Cet aménagement urbain iconoclaste peut bousculer les conceptions, mais le but de la démarche est bien de renvoyer une image forte de la médiathèque.

M. le Président reconnaît que l'architecte a commis une erreur d'appréciation lors de l'estimation initiale du lot vêtire.

En effet, plusieurs considérations concourent à expliquer cette hausse imprévisible du lot vêtire :

- *Le prix intègre l'augmentation des matières premières .L'engagement de l'entrepreneur est ferme et définitif sur une durée de 16 mois.*
- *Raréfaction de l'offre : comme il n'y avait pas de réponse au premier appel d'offres, l'architecte a démarché les entreprises susceptibles de réaliser l'ouvrage. Deux sociétés ont finalement soumissionné.*
- *L'architecte ne bénéficiait d'aucun élément de référence pour l'estimation de ce lot.*

M. le Président indique que l'enveloppe budgétaire globale du projet est respectée. Il n'y a donc pas lieu de modifier le contenu du lot, d'autant que cela entraînerait des modifications sur d'autres lots.

En effet, de nouvelles études et consultations devraient être engagées, et il en résulterait inmanquablement un surcoût ainsi qu'un décalage du chantier d'environ quatre mois.

M. LACAN s'oppose seulement à l'attribution du lot vêtire et non à l'ensemble du marché. Par conséquent, le groupe socialiste refuse de participer au vote.

Mme FREY voudrait connaître par ailleurs le plan intérieur de la future médiathèque.

M. le Président signale que les plans sont consultables par les conseillers auprès du service technique ainsi que l'ensemble du dossier correspondant.

2) Marché pour le renouvellement des vêtements de travail et chaussures pour les agents de la Ville – communication

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Quatre sociétés (Guermont Weber, CPA, GRISON et Workstore) ont été consultées pour le renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents des services techniques, les agents de service et les aide-maternelles de la Ville de Creutzwald.

Deux sociétés (GRISON et Workstore) ont répondu à l'offre complète, alors que la Société Guermont Weber a répondu uniquement sur les chaussures.

Après analyse des offres, Monsieur le Président a retenu la société WORKSTORE à Metz qui a proposé la meilleure offre (avec des tarifs identiques à 2007) pour un montant total de 11 086,74 € TTC.

Monsieur le Président tenait à en informer l'assemblée.

3) Marché pour l'acquisition d'une machine à bois multifonction – communication

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire.

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé le 18 mars 2008 pour l'acquisition d'une machine à bois multifonction pour le Centre Technique Municipal.

1 seule entreprise a demandé le dossier et a déposé une offre.

.../...

Suite à l'analyse de l'offre et à une demande de variante, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché le 15 septembre 2008, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2008 concernant la délégation de pouvoir, à :

GRISON PRO de SAINT AVOLD

Pour un montant HT de 12 562,31 € soit 15024,52 € TTC

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

4) Marché pour la mise en place d'un serveur informatique complémentaire, d'un système de sauvegarde, d'une protection du réseau et d'échange – communication

Rapporteur : Mme Marie-Anne BICKAR, Adjoint au Maire

Une consultation auprès de 4 sociétés spécialisées dans la fourniture et la mise en place de serveur informatique a été organisée par les services informatiques et achats / marchés.

Ces 4 sociétés nous ont présentés des offres sensiblement identiques au niveau du serveur et Exchange, mais divergentes au niveau de système de sauvegarde, de la protection réseau et de la mise en place.

Après analyse des offres par les services, Monsieur le Président a retenu celle présentée par la société INTEGRASYS de Forbach, pour la mise en place d'un serveur informatique complémentaire, d'un système de sauvegarde, d'une protection du réseau et d'Exchange.

Le montant total du marché s'élève à 20 202,43 € TTC.

Monsieur le Président tenait à en informer l'assemblée.

5) Marché d'exploitation des installations de chauffage- constitution d'un groupement de commandes avec la CCW

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Il est proposé à la Ville de Creutzwald de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt pour mettre en place un marché pour l'exploitation des installations de chauffage du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Le coordonnateur sera chargé de la préparation des documents des marchés sur la base et conformément aux besoins définis par chacun de ses membres, de procéder à une mise en concurrence en procédure d'appel d'offres ouvert et à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics.

Conformément au VII, 1^o, de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres du coordonnateur choisira le(s) titulaire(s) des marchés. Le coordonnateur est chargé de signer et notifier le(s) marché(s) aux titulaires et chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

.../...

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt au prorata de la part des marchés des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

M. VALSECCHI demande s'il est déjà fixé un prix sur la période 2009/2012.

M. le Président indique qu'une clause de calcul est prévue et que ce marché ne concerne que l'exploitation du réseau et non la fourniture d'énergie.

IV. AFFAIRES SCOLAIRES , CULTURELLES ET SPORTIVES

1) Animations estivales - été 2008 - indemnités aux associations

Rapporteur : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

La Ville de Creutzwald mène depuis quelques années, avec l'aide de certaines associations locales, une action pour favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes âgés de **7 à 14 ans**.

Les activités se sont déroulées à la semaine du lundi au vendredi sous forme de stage.

Cet été, **247** jeunes ont participé à **16** disciplines, à savoir : Judo, Tir à l'arc, Volley, Twirling, Pétanque, Tennis de table, Football, Tennis, Basket, Batterie Fanfare, Voile, Capoeira, Hip Hop, Scrabble, Karaté, Tir à la carabine.

La fréquentation moyenne est de **15** enfants par activité.

L'inscription, directement faite en Mairie, est de **2 €** par mois et par activité.

Le montant de la participation des familles s'élève à **750 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'animation estivale. Cette aide serait destinée prioritairement à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action. Ensuite, selon le besoin, elle pourrait contribuer au fonctionnement des activités et de l'association.

Cette indemnité s'élèverait au total à **6 639 €** répartie comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT en euros
Basket	373
T.T.C.M.	232
Football SRC	542
Pétanque	399
Tennis	310
Voile	1.192
Volley	342
Batterie Fanfare	271
Scrabble	206
Hip Hop	386
Judo	516
Tir à la carabine	168
Tir à l'Arc	672

Twirling	464
Capoeira	231
Karaté	335

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Mise en place du projet passerelle

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, Adjoint au Maire

Le dispositif « passerelle » est un projet innovant et expérimental qui prévoit un accueil échelonné et adapté des tout petits âgés de 2 à 3 ans dans les écoles maternelles ZEP Schuman et Maroc. L'objectif est d'accompagner parents et enfants dans la démarche de première socialisation, en aménageant un passage en douceur entre le monde familial et le monde scolaire.

Le projet passerelle, porté par la coordinatrice ZEP, a en outre une dimension partenariale dans la mesure où il est créé une complémentarité entre les interventions des différents professionnels de la petite enfance, à savoir une enseignante, une Educatrice Jeune Enfant de l'ADEFI, une aide maternelle, une rééducatrice ainsi qu'une psychologue scolaire.

L'organisation est la suivante :

- Trois semaines d'adaptation « en douceur » sont proposées à partir du 22 septembre, durant lesquelles les tout petits ainsi que leurs parents sont accueillis progressivement au sein des Lieux d'Accueil Parents Enfants et des maternelles Schuman et Maroc.
 - A partir du 13 octobre, les tout petits sont intégrés dans les classes des maternelles Schuman et Maroc. L'accueil peut être cependant modulé en fonction de l'adaptation des enfants à leur milieu.
 - Tous les lundis matins, les tous petits seront pris en charge dans une salle de classe de l'école Maroc aménagée à cet effet, par une enseignante spécialement déchargée de ses fonctions, une éducatrice jeune enfant et une aide maternelle mise à disposition par la Ville.
- Un bilan du projet sera régulièrement réalisé par l'ensemble de l'équipe.

L'effort financier de l'Education Nationale et de la Ville se concrétise à travers la mise à disposition de personnel. Une subvention de 5 500 € a été sollicitée, dans le cadre des crédits complémentaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour toutes les dépenses afférentes à l'achat de matériel et à l'indemnisation de l'Educatrice Jeunes enfants de l'ADEFI. Pour autant, la subvention CUCS ne sera notifiée que fin septembre par la Préfecture. Par conséquent, le démarrage de l'action suppose que la Ville apporte sa garantie financière.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'accorder son accord pour la mise en place d'un tel projet.
- De solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre du dispositif CUCS à hauteur de 5 500 € (et de financer ce projet à même hauteur dans le cas où cette subvention serait refusée).
- De reverser une somme de 4 350 € à l'ADEFI (compris dans les 5 500 €) pour la mise à disposition de l'Educatrice Jeunes enfants. La première moitié sera versée après les trois premières semaines de l'accueil échelonné, soit en octobre, l'autre après la réalisation du bilan définitif du projet.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

.../...

Mme GILLET demande s'il est probable que la subvention soit versée.

M. le Président précise le contexte du projet : une subvention a été sollicitée en juin dans le cadre des crédits complémentaires CUCS afin de rémunérer l'intervention de l'éducatrice jeunes enfants de l'ADEFI. Concomitamment, l'Inspecteur de l'Education Nationale a obtenu de sa hiérarchie une décharge de fonction le lundi pour une enseignante. De même, il a exprimé son souhait d'étendre ce dispositif aux deux autres pôles ZEP de la Ville l'année prochaine. Cette prise en compte des tout petits de deux ans dans les effectifs pourrait déboucher à terme sur l'ouverture d'une classe.

Devant l'évolution positive du projet, la Ville a décidé d'être cautions et de supporter le risque financier.

M. LACAN se dit réjoui de cette initiative en cette période de dénigrement de l'école maternelle.

M. le Président rappelle pour autant que les charges de personnel relèvent de la compétence de l'Education Nationale et craint que l'Etat ne se défausse à terme sur les collectivités, à l'instar des Kindergarten en Allemagne.

3) Modification des horaires de classe suite à la mise en place de la semaine d'école à quatre

Jours

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

L'Education Nationale a décidé de mettre en place la semaine de classe à quatre jours à la rentrée 2008, ce qui a pour conséquence la suppression des cours du samedi matin et la réduction des horaires d'enseignement à 24 h par semaine.

Chaque enseignant devra récupérer les heures de cours supprimées. L'organisation arrêtée par l'Inspecteur de l'Education Nationale, d'un commun accord avec les directeurs des pôles, prévoit un soutien individualisé de 50 minutes, deux fois par semaine, auprès des enfants les plus en difficulté du groupe de l'accompagnement scolaire de l'ADEFI, suivant les modalités suivantes :

- Les enseignants des Pôles Bellevue et la Houve assureront ces heures les lundis et les jeudis.
- Les enseignants des pôles Schweitzer, Schuman et Jules Ferry assureront ces heures les mardis et vendredis.

Par conséquent, le Conseil Municipal est informé des nouveaux horaires suivants :

Pôle Bellevue et Pôle La Houve :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h15 – 11h45	8h15 – 11h45	8h15 – 11h45	8h15 – 11h45
13h30 – 16h50	13h30 – 16h00	13h30 – 16h50	13h30 – 16h00

Pôle Schweitzer – Pôle Schuman – Pôle Jules Ferry :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h15 – 11h45	8h15 - 11h45	8h15 – 11h45	8h15 – 11h45
13h30 – 16h00	13h30 – 16h50	13h30 – 16h00	13h30 – 16h50

Communication est donnée.

M. DELLA MEA craint que cette nouvelle organisation, plus lourde, ne se fasse au détriment du sport.

M. LACAN rappelle que la suppression du samedi matin n'a été réclamée ni par les syndicats, ni par les enseignants. Il estime que cette solution n'est pas adaptée aux élèves en difficulté qui sont déjà en rupture par rapport à l'école.

Mme MALESKA rejoint les propos de M. LACAN.

M. DELLA MEA estime que le soutien aux élèves serait plus pertinent hors contexte scolaire.

M. le Président reconnaît qu'il ne s'agit pas de la meilleure tranche horaire pour capter l'attention des élèves.

4) Prise en charge des prix du concours de décoration de sapins de Noël dans les écoles

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

La Ville souhaite reconduire cette année le concours des décorations de sapins de Noël avec la participation des écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

Toutes les écoles sont appelées à participer à cette manifestation qui aura lieu le mardi 2 décembre 2008 de 8h 35 à 11h à la salle Baltus Le Lorrain.

Les prix, d'un montant total de 370 € seront répartis comme suit :

- Un Premier Prix, d'une valeur de 50 € sera accordé en maternelle et en élémentaire.
- Un Deuxième Prix, d'une valeur de 35 €, sera également accordé en maternelle et en élémentaire.
- Les 3^{ème} ex aequo bénéficieront d'un prix de 20 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge de ces prix ainsi que les frais de déplacement qui seront organisés par la commune.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

5) Demande de subvention pour l'opération « Schultüte » et les bretzels de la St-Martin

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

Comme les années précédentes, il est proposé de reconduire l'opération « Schultüte » ainsi que la manifestation de la St-Martin.

L'opération « Schultüte » concerne tous les élèves des écoles élémentaires de la Ville qui démarrent l'enseignement de la langue du voisin, soit 174 enfants cette année. Le garnissage d'une schultüte coûte 4 € par élève, la somme globale serait cette année de 696 € pour cette opération.

Par ailleurs, la manifestation de la St-Martin aura lieu le lundi 10 novembre 2008 concerne cette année 611 élèves des écoles biculturelles. Il est de tradition que des bretzels soient offerts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à la Coopérative Scolaire organisatrice de l'opération « Schultüte » une subvention de 696 € sachant que la Ville fournira directement les bretzels.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

M. MEDDA demande ce qu'est un « Schultüte ».

Mme MALESKA précise qu'il s'agit d'un cornet de friandises et de petites fournitures scolaires.

.../...

6) Achat d'un test psychologique pour le RASED

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire.

Conformément à la délibération du 29 octobre 2007, le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) bénéficie d'un soutien financier ponctuel en fonction des besoins exprimés.

Une demande de financement exceptionnel a été formulée par la psychologue scolaire nouvellement nommée pour l'achat d'un test psychologique (échelle d'intelligence), d'un montant de 1 240,36 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat de ce matériel pédagogique au titre du RASED et de demander aux communes utilisatrices du test et relevant du domaine d'exercice de la psychologue scolaire une participation aux frais.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

M. BENOIST demande si cet achat ne relève pas de la compétence de l'Education Nationale.

M. le Président précise que cet achat fait parti des dotations pour l'équipement des écoles.

Mme MALESKA rajoute que ce test permet de détecter des enfants connaissant des difficultés d'organisation et de motricité.

M. Lacan considère que ce dispositif est plus efficace que les heures de soutien.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

1) Demande de subvention Monument Européen Berus (traité au point I/1c)

2) Programme de travaux d'exploitation dans les forêts communales – Etat de prévision des coupes – exercice 2009

Rapporteur : M. Guido KOENIG, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 8 septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux d'exploitation dans les forêts communales et l'état de prévision des coupes 2009.

Le montant du devis s'élève à 8.265,26 € dont 2.630,51 € d'honoraires de l'O.N.F.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix des menus produits forestiers à 10 €/le stère pour le bois fort et à 4 €/le stère pour les charbonnettes.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

QUESTIONS ORALES

Liste du parti socialiste (M. LACAN)

1) Sécurité Publique :

Plusieurs vols avec effraction ou même avec incendie de voiture ont eu lieu à Creutzwald, en particulier dans la zone d'activité Est (Fatima). Quelles démarches pensez-vous entreprendre pour que les forces de sécurité soient en mesure d'empêcher de tels méfaits qui portent un grave préjudice aux entreprises et inquiètent la population ?

.../...

M. le Président explique que les enquêtes sont en cours et tant que les affaires ne sont pas solutionnées, le journal local n'en fera pas l'écho.

M. LACAN estime que la gendarmerie souffre d'un déficit en nombre et qu'une équipe de quatre la nuit est loin d'être suffisant.

M. le Président rappelle que l'effectif est de quarante et qu'aucune réduction de personnel n'est prévue. A ce titre, il précise que le lien de cause à effet entre l'augmentation de l'effectif et la baisse de la délinquance n'est pas établi. En effet, bon nombre d'incendies de voiture sont d'origine accidentelle ou sont liés à des règlements de compte.

M. LACAN évoque les vols de matériel sur la zone industrielle.

M. le Président rappelle que cette situation délictuelle est malheureusement générale et que chacun fait au mieux pour maintenir la paix sociale.

2) Propositions pour l'environnement :

Dans le cadre de mesures pour restreindre l'utilisation de la voiture individuelle et pour répondre aussi à des demandes de la population, pourrait-on envisager :

- de créer des pistes cyclables, comme le font bien d'autres villes de la même importance que la nôtre, en particulier, d'abord autour du plan d'eau, où on améliorerait aussi la cohabitation entre les piétons et les cyclistes ?

- de mettre en place un mini-bus des cités vers le centre ville pour faciliter en particulier le déplacement des personnes âgées.

M. le Président signale que la circulation des deux roues est interdite au plan d'eau. Pour autant, la cohabitation entre cyclistes et piétons se faisant sans heurt, il estime qu'il n'y a pas lieu de verbaliser.

M. VALSECCHI s'étonne du maintien de l'interdiction et propose d'autoriser la circulation des deux roues.

M. MAIWURM explique que dans le cadre de l'interdiction, le cycliste reste responsable en cas d'accident.

M. LACAN propose de développer les pistes cyclables, à l'instar des autres villes, dans la mesure où le déplacement en vélo constitue une solution en terme de développement durable et de maîtrise du pouvoir d'achat, notamment suite à l'augmentation du carburant. La mise en place d'un mini bus découlerait de la même philosophie.

M. le Président indique dans un premier temps que, d'après les études, les transports en commun sont empruntés seulement lorsque la rotation effectuée est inférieure à vingt minutes. Par ailleurs, il estime que l'offre en transports collectifs est déjà conséquente, et fait référence à ce titre aux lignes de la TIM et de la MS2 (voir site internet de la Ville- vie pratique- transport).

M. MAIWURM rappelle que la précédente tentative de mini bus s'est révélée être un échec total.

M. LACAN répond que le carburant à l'époque ne coûtait pas aussi cher et évoque l'expérience fructueuse sur Boulay.

M. le Président estime que la situation n'est pas comparable dans la mesure où il existe un regroupement d'école sur un site, contrairement à Creutzwald.

3) Organigramme des services municipaux et la répartition des responsabilités des adjoints au maire.

M. le Président indique que l'organigramme sera communiqué prochainement aux conseillers.

V. DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Président communique l'invitation d'une nouvelle commerçante de Creutzwald, Mme Annick Kardach, à l'inauguration de sa boutique « Tissia Shoes », le samedi 11 octobre à 18h.

M. le Président signale l'intervention de la députée Aurélie Filippetti auprès de la Ministre de l'Intérieur concernant la situation actuelle de la sous-préfecture de Boulay et annonce qu'un conseiller d'administration devrait y être affecté prochainement. .../...

M. le Président transmet les remerciements de l'Union des Invalides, Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Moselle pour la subvention accordée de 250 € ainsi que ceux de Mme Quintin.

M. le Président communique l'invitation du Tennis Club à son assemblée générale le vendredi 24 octobre à 19h.

M. LACAN demande s'il serait possible d'établir la pyramide des âges de la population de Creutzwald.

M. le Président déclare qu'il est quasiment impossible de suivre l'évolution de la population, sauf à faire un recensement aux frais de la Ville, dans la mesure où il n'existe pas d'obligation en matière d'inscription domiciliaire en mairie.

En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 22heures.